



## **Métiers des bibliothèques et de la documentation.**

### **Rubrique : Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation.**

#### **De 1965 à 1990**

**Une formation institutionnalisée et un ouvrage de référence.**

**Un fort développement des bibliothèques et un mouvement de mutation pour les BCP.**

**Le développement des métiers de la documentation dans les établissements scolaires et dans les formations universitaires.**

**Une ouverture vers de nouveaux publics.**

« Le goût de la lecture va de pair avec le niveau d'éducation. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus les bibliothèques sont nombreuses. Les principes du bibliothécaire indien Ranganathan disent : 'A chaque livre son lecteur. A chaque lecteur son livre'. Aux États-Unis, on énonce ainsi la même idée : 'Le bon livre au bon lecteur au bon moment'. [...] Le lecteur éventuel doit trouver le livre, et donc aussi les bibliothèques, à sa portée, sans effort. Non seulement il faut l'attirer vers les bibliothèques par un local bien situé, clair, agréable, mais il faut lui porter le livre à domicile : à son lieu de travail, à l'école, à l'hôpital, dans le grand ensemble, au village, etc. Il faut en outre offrir un choix suffisant de bons livres. [...] Tout bibliothécaire a, certes, un rôle de conseiller, de guide. Il aide ceux qui cherchent une documentation, renseigne ceux qui désirent une précision sur telle ou telle œuvre possédée par la bibliothèque. Il n'en reste pas moins que, dans une bibliothèque publique, la mission à remplir va plus loin : il faut faire lire plus et mieux. » *Cours élémentaire de formation professionnelle de l'ABF*, 1969, p 3 et 127.

A partir de 1965, les bibliothèques se développent autour de réflexions (assises nationales des bibliothèques), de projets de constructions nombreux, dans un climat où les loisirs et la culture sont placés au cœur de la société. La période est aussi marquée par le constat et l'impulsion de Georges Pompidou : « En matière de culture, tout reste à faire » (1969).

Une France où le nombre d'étudiants en université croît fortement (moins de 100 000 en 1945 - 625 000 en 1970). Conséquemment, ce sont les bibliothèques universitaires qui seront le premier secteur d'expansion. La croissance des bibliothèques publiques est plus tardive mais plus remarquable encore : 804 en 1974, 1885 en 1991. Cette évolution va de pair avec la multiplication du personnel scientifique et technique en bibliothèques municipales.

Le métier de documentaliste prend son essor. Les professionnels de la documentation regrettent leur manque de visibilité politique puisque la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique n'a pas pris en compte leur métier, mais leur activité prospère avec la création d'Instituts universitaires technologiques dédiés, une jeune association professionnelle active (L'Association

des professionnels de l'information et de la documentation) et la création des centres de documentation et d'information (CDI) dans les lycées et collèges.

La formation aux carrières des métiers des bibliothèques et de la documentation s'étoffe et se diversifie. Aux côtés de l'École nationale (ENSB), se multiplient les propositions universitaires (IUT en 1966 puis DESS à partir de 1974). D'autre part, les cours de l'ABF après une interruption de 1956-1963 –effacement consécutif à la création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) de 1952 – reprennent du service. La formation de l'ABF s'organise à l'image du développement du métier en mettant en place des centres en Province et en fonction des autres structures de formation, en s'adressant plus précisément aux bénévoles ou agents des petites bibliothèques. Par ailleurs, l'association diffuse largement et republie régulièrement son *Cours élémentaire de formation professionnelle* avec des mises à jour tenant compte des évolutions du métier. *Le Métier de Bibliothécaire* (version moderne de l'ouvrage) reste encore aujourd'hui un ouvrage de référence. En 1978, l'ABF obtient sa reconnaissance comme organisme de formation professionnelle continue du ministère des Affaires économiques et sociales. Il faudra toutefois, attendre le début des années 80 pour que se dessine l'organisation actuelle de sa formation (clarification des centres de formation, unification du diplôme : programme, sujets d'examens nationaux, etc.). Se posera dès lors et pour longtemps, la question d'une qualification statutaire des employés de bibliothèques titulaires du diplôme ABF.

Pour les bibliothèques, avec la disparition de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP), deux profils se dessinent : le bibliothécaire scientifique et le bibliothécaire de lecture publique. Les corps de métiers s'organisent dans des ministères différents : d'un côté le ministère de l'Éducation nationale avec la direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information scientifique et technique, de l'autre le ministère de la Culture avec la direction du Livre et de la Lecture. Le CAFB propose désormais des options : lecture publique, bibliothèques spécialisées, Jeunesse, discothèque. Il prend en compte ces profils distincts, l'intégration de nouveaux supports et l'ouverture vers de nouveaux publics. Le bibliothécaire de lecture publique prend ses distances avec le métier de documentaliste, le bibliothécaire scientifique s'en rapproche. A l'image de l'association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) créée en 1974.

La suppression d'une direction ministérielle unique, en 1975, a suscité de nombreuses protestations professionnelles : « C'est la mise en cause de 'l'unité du métier' qui a mobilisé les bibliothécaires. Les motions de protestation contre le 'démantèlement' de la DBLP sont ainsi doublées de motions d'attachement à 'l'unité du métier'. Par un glissement rapide de 'l'unité de la Direction' à l'unité du métier. » Anne-Marie Bertrand et Jean-Claude Groshens, *L'unité du métier, Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 5-7.

Toutefois, l'idée de rattacher les bibliothèques de lecture publique à la culture était bonne. Dans cette dynamique, la politique culturelle du ministre Jack Lang et du Directeur du livre Jean Gattegno portera le développement de ces bibliothèques.

Par ailleurs, le rapport de Louis Desgraves en 1982 replace la conservation du patrimoine au centre des préoccupations des bibliothèques de lecture publique. Ainsi, la lettre de mission adressée par Jean Gattegno à Louis Desgraves introduit la problématique en ces termes : « Si soucieuse qu'elle soit d'assurer le

développement de ce qu'il est convenu d'appeler la lecture publique, la Direction du livre et de la lecture n'entend pourtant pas se désintéresser de la préservation, de la mise en valeur et de l'accroissement nécessaires des collections de toute nature qui, conservées dans les bibliothèques publiques, constituent une part très précieuse du patrimoine national. »

La décentralisation en 1986 a des répercussions sur le métier. Les professionnels des nouvelles Bibliothèques départementales de prêt (anciennement Bibliothèques centrale de prêt) doivent redéfinir leurs missions, leur organisation et surtout leur formation.

12 centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) se mettent en place et l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB) se réorganise en prenant en compte, la notion de sciences de l'information induite par le développement de l'informatique. Un réseau d'agences de coopération pour le livre et la lecture s'installe progressivement sur le territoire : « outil nouveau, fruit du dialogue ouvert entre l'État, les collectivités territoriales et les professionnels ». Béatrice Pedot, Panorama des agences régionales de coopération, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991.

« Les formations en sciences de l'information sont toutes ou presque, en France, de création récente [...] A l'inverse, la formation que dispense l'ENSB est ancienne [...] Dès sa création, l'École a reçu la mission de former les conservateurs des établissements placés sous la tutelle du ou des services ministériels chargés de coordonner l'action des bibliothèques. Ainsi a été formé le personnel d'encadrement des bibliothèques d'universités et de grands établissements, de la Bibliothèque nationale et de nombreuses bibliothèques publiques, bibliothèques municipales classées et bibliothèques centrales de prêt. [...] quel est le domaine de compétence de l'École rénovée ? L'École, pour quel public et pour quelles formations ? Il convient d'abord d'affirmer la volonté du ministère de tutelle de prendre en compte l'essor de l'industrie de l'information et de participer à la promotion de l'information scientifique et technique, spécialement en faveur de la communauté universitaire. L'École songe de plus à conquérir un nouveau marché, celui des entreprises industrielles, qui se trouvent chaque année davantage dans l'obligation de recevoir et de sélectionner l'information dont elles ont besoin pour décider de la fabrication de produits nouveaux, pour étudier la concurrence et les perspectives du marché. [...] Il reste, bien entendu, que l'information a et garde une valeur culturelle : c'est aux bibliothèques que revient, par tradition, la mission de réunir, de conserver et de valoriser les documents témoignant des préoccupations du développement intellectuel et artistique d'une époque ; c'est à elles qu'il appartient de diffuser la littérature distractive, ainsi que les documents sonores et visuels désormais indissolublement intégrés aux services rendus par les médiathèques publiques. Deux orientations différentes [...] qui contribuent à réengager le débat ancien sur l'unicité de la profession. [...] Une approche institutionnelle : l'éclatement, en 1975, de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique a confirmé la séparation, déjà latente, entre bibliothèques d'étude et de recherche et bibliothèques de lecture publique et a élargi le fossé creusé de longue date entre le monde de la documentation, qui a suscité ses propres formations, et le monde des bibliothèques. Mettre en place une formation spécifique aux bibliothèques culturelles serait consacrer cette différence et la rendre définitive. L'autre approche est fonctionnelle : existe-t-il, oui ou non, une différence de nature entre les fonctions de bibliothécaire et celles de documentaliste ? Pour les uns,

l'objectif est le même : fournir une information, quelle qu'en soit la nature, à un groupe d'utilisateurs et gérer un établissement ou un service documentaire. De nombreux documentalistes, cependant, proclament le rôle immédiatement utilitaire de leur métier et en traquent les moindres tentations culturelles. Ils trouvent, à juste titre, une grandeur réelle à cette mission d'information. Il fallait trancher : il a semblé [...] qu'une séparation trop nette entre les composantes des métiers de l'information représentait un frein pour l'essor d'une politique nationale de la documentation et qu'elle ne reposait sur aucune justification théorique. [...] Spécialiste de l'information est à l'évidence le terme générique, qui qualifiera avec le plus d'exactitude l'étudiant diplômé de l'École. Afin de représenter ce concept, l'École a proposé le néologisme « infomédiateur ». Jacques Keriguy, Tu seras bibliothécaire, mon fils !, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 314-321.

Cette formation de spécialistes de l'information se caractérisera notamment par deux options de spécialisation - conception et gestion de systèmes et réseaux d'information ; médiathèques publiques - et introduira la nécessité de la formation continue.

Dans *l'inexorable évolution du métier*, Joël Morris restitue les résultats d'une enquête menée auprès de 200 bibliothécaires de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie qui selon lui atteste qu'« une nouvelle profession est née et de nouvelles missions lui sont confiées ». Cette mutation s'articulant autour de quatre faits essentiels : la primauté de l'activité d'administration, d'organisation, de gestion ; l'invasion de l'outil informatique ; la coexistence de publics diversifiés aux attentes spécifiques ; la variété des supports d'information.

**A la fin de cette période, le cœur de métier correspond à des compétences techniques :**

**-gestion de l'information (catalogage, indexation, méthode de recherche documentaire).**

**-analyse de l'information et de ses supports (chaîne du livre).**

**-informatique.**

**Les professionnels des bibliothèques sont formés aux stratégies de communication orientées publics (action culturelle, médiathèque et son public), mais aussi au management et au marketing. Chaque professionnel reçoit une formation en fonction de son statut, son corps et sa fonction. Les métiers de bibliothécaires et de documentalistes se retrouvent sur bon nombre de ces compétences techniques. Le professionnel est un agent culturel, un « infomédiateur » (op. cit.) ou un « ingénieur culturel » (terme emprunté à Cécil Guitart, in *Un nouveau bibliothécaire*, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4.**

« L'analyse factorielle permet de construire trois types-idéaux d'attitudes par rapport à l'introduction de l'informatique : les favorables, les opposants, et ceux qui ne veulent pas prendre parti dans le débat. Trois indices d'attitudes ont été élaborés qui, à eux trois concernent 80% des professionnels soit 56% des partisans, 16% d'opposants et 8% de sans opinion. [...] L'analyse factorielle conduit à distinguer deux types de représentations des effets « prometteurs » de l'informatisation. Le premier axe, (le plus significatif) différencie ceux qui mettent la priorité sur la suppression des tâches routinières, le partage des ressources et des compétences, de ceux qui voient dans l'innovation

technologique une possibilité d'amélioration du service public, par l'accès à l'information. » Bernadette Seibel, *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, Paris : La Documentation française, 1988.